



Ambassade des Confréries de Nouvelle-Aquitaine (A.C.N.A)

« Terroirs et Goût »

RNA : W641001620 SIREN 499 689 305, SIRET 499 689 305 00021
N° 20170036 du J.O. publiée 9 septembre 2017

Compte rendu du CA de l'Ambassade des Confréries de Nouvelle Aquitaine le 20 octobre 2023 à Sarlat-la-Canéda

Présents : Alain Benoist, Béatrice Vaquier, Brigitte Boudou, Bruno Carnez, Denis Fleurt, Francis Vives, Jean Pierre Izard, Joël Duporge, Manolo Alcayaga Goikoetxea, Raoul Silvert.

Absents excusés : Huger Gérard, Tiffon Frank, Dorothee et Jean Claude Maulin, Brun Patrick, Jacqueline Rabic.

1. Le point après notre CA du mois de Juin. Tour de table sur les informations que vous souhaitez partager

- **Confrérie de la Lamproie Sainte-Terre** : Joël nous informe de leur dernière AG :

Modifications statutaires

Confrérie de la Lamproie à la Bordelaise.

Mise en conformité par rapport aux aspect légaux pour être reconnue confrérie d'intérêt général.

Modification de l'équipe dirigeante

Jacqueline Rabic devient Grand Maître honoraire de la confrérie, elle quitte le CA de l'Ambassade, Joël la remplace au poste de Président de la confrérie de la Lamproie et va nous proposer une candidature pour remplacer Madame Rabic au CA de l'ambassade.

Bruno Carnez remercie Joël de toutes ces précisions et lui demande de transmettre toute l'amitié et le respect dû à Jacqueline qui nous a particulièrement aidés au sein de l'ambassade.

Ouverture vers les jeunes

Plusieurs initiatives, ont été remontées par les membres du CA, et démontre d'une volonté de certaines confréries d'aller vers les jeunes générations qui seront les adultes de demain et surtout que nous voudrions voir prendre nous succéder.

Entre autres :

La confrérie internationale du dindon du Périgord à Varaignes qui inclus chaque année des enfants dans son défilé, notamment pour guider le défilé des dindons dans le village.

La lamproie à la Bordelaise : qui inclut des enfants dans son défilé.

Le Grenier médocain : Pour l'ouverture vers les jeunes est en relation avec des étudiants de BTS auxquels ils envisagent de proposer de participer à leur chapitre du 10 août 2024 et au trentième anniversaire de leur Confrérie du Grenier Médocain le lendemain 11 août 2024, revêtus de tee-shirts siglés pour guider, accompagner, renseigner les convives vers le parking, les tables, les animations... en les associant à la préparation afin de découvrir des idées nouvelles de leur génération.

Le Sagarno de la Bidasoa avec son initiative de faire planter des pommiers par les enfants des écoles dans la future pommeraie du village.

Reconnaissance : Bruno notre Président a remis le diplôme de reconnaissance de notre Ambassade au Grand Maître de l'équipage des Corsaires Basques (Pettan Harriague) à l'occasion de leur 50 ième chapitre.

Il propose de remettre à Madame Rabic, lors de notre AG qui se tiendra à la Lamproie un témoignage de reconnaissance pour son dévouement et son travail pour les confréries. *Proposition adoptée.*

Dossier Unesco : Il est demandé à toutes les confréries ayant envoyé un dossier de demande reconnaissance, de nous faire parvenir tout document susceptible d'enrichir cette demande. En particulier des photos (libre de droits) des vidéos, article de presse, entretiens....

2. Changement de trésorière :

Ce point sera traité lors d'une prochaine réunion compte tenu de l'absence de la trésorière Dorothee Maulin qui souhaite passer la main et de son éventuel remplaçant Huger Gérard.

La situation financière est saine. Nous disposons tous comptes confondus de 4 448,29 € au 20/10/2023 et aucune dette en cours.

Le CA adopte le principe de ne pas augmenter la cotisation annuelle en 2024 qui restera à 70,00 €. Il demande à la Fédération de ne pas augmenter sa côte part, compte tenu des possibilités de progression d'adhésion que nous avons.

A l'heure actuelle 38 confréries sont affiliées à l'Ambassade, pour 92 qui ont déposés un dossier de reconnaissance. Cela laisse une marge importante de plus de 250%. À nous de convaincre nos collègues qu'ils ont tout à fait intérêt de nous rejoindre, car notre « force de frappe » fera rapidement boule de neige et cela aura y compris des répercussions positives sur nos dépenses.

Rencontre des trésoriers des confréries de Nouvelles Aquitaine : Le CA a adopté le principe de mettre en place cette rencontre qui permettra d'harmoniser les pratiques en matière de remboursement des frais et de faire le point d'avancement du dossier au plan national avec la FCRF.

Dans ce cadre-là vous trouverez aussi en annexe les modifications statutaires nécessaires à vos statuts, si vous voulez être reconnue d'Intérêt Général. Si vous ne répondez pas à ces obligations vous ne pourrez prétendre à la prise en charge partielle des frais de vos membres occasionnés par l'activité de la confrérie.

3. Suite de notre débat et réflexion sur la com. et l'avenir

La com est importante pour tenir informé toutes les confréries adhérentes, mais aussi pour qu'elles puissent communiquer facilement vers les autres confréries de Nouvelle Aquitaine.

Le CA décide de mettre en place un journal trimestriel à cet effet. Simple, pas trop long, facile à lire et qui crée du lien.

Brigitte Boudou, Alain Benoist, Francis vives et Jean Pierre Izard en sont chargés, ce dernier coordonnera l'ensemble du groupe de travail. Bien entendu la porte est ouverte pour rejoindre le groupe et réaliser des articles.

4. Les journées du Patrimoine

À notre connaissance il n'y a eu que l'initiative de la confrérie du Talo d'Hasparren, à laquelle a participé notre Président qui a fait une déclaration ce jour-là, avec notamment les éléments que Madame Lily Martinet du Ministère de la Culture nous avait fourni.

Globalement tout de même, France entière, les retours sont assez maigres, y compris du côté du Ministère de la Culture qui fêtait en 2023 les 20 ans de la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel. On a encore beaucoup à communiquer pour que la « vox populi » intègre la dimension de patrimoine culturel immatériel alors que la majorité est encore et toujours sur du bâti : Monuments, paysages, œuvres d'art. L'immatérialité est encore peu connue alors que cela concerne tous les actes de notre vie. Notre façon de vivre est une culture vivante qui à la différence des patrimoines bâtis lorsqu'elles disparaissent sont difficilement récupérables. Les Pyramides sont toujours là mais que connaissons-nous de la vie de ceux et celles qui les ont érigées ?

Que faire à notre niveau pour fêter chaque année notre patrimoine vivant ?

Une fête Nationale est difficile à imaginer tout de suite. Par contre pourquoi ne pas choisir une fête itinérante (les tablées des Confréries) dans un département de Nouvelle Aquitaine à l'occasion de son chapitre.

À étudier les lieux, les accès, le nombre de personnes à accueillir et tout ce que cela représente en termes de logistique.

5. Notre prochaine AG

Elle aura lieu à St Terre en Gironde le 10/02/2024 la veille du chapitre de la Lamproie.

- 10h00 Réunion du CA sortant ;
- 14h00 AG des confréries de Nouvelle Aquitaine ;
- 17-18h00 Réunion du nouveau CA.

6. Préparation du CA de la FCRF le 08 novembre à Dijon

À partir du projet d'ordre du jour de la FCRF le CA a pointé les clarifications et les demandes qu'il souhaitait voir traité le 8 novembre (en annexe 2, vous trouverez le document complet envoyé ce-jour)

À noter que l'AG de la FCRF aura lieu en 2025 en Nouvelle Aquitaine.

Deux possibilités s'offrent à nous actuellement Bergerac ou Bordeaux. Pour Bergerac, Béatrice regarde les possibilités.

7. Le dossier Unesco et les contacts avec le ministère de la culture

Bruno fait le point sur l'ensemble des travaux en cours. Il rappelle que le Président de la République a répondu positivement à notre demande d'audience et de soutien et qu'il a demandé à la ministre de la culture de suivre étroitement le dossier. Celle-ci a chargé le service de madame Lily Martinet de suivre ce dossier pour une présentation à l'Unesco et sans doute au niveau européen et international. Une réunion de pilotage a été décidée, au ministère de la culture, le 20 novembre prochain.

Vous avez reçu copie des lettres et celle de la ministre de la culture sera jointe à notre compte rendu.

Nous avons adressé à la Fédération le bilan des confréries, par région, qui ont adhéré au projet Unesco et qui avaient déjà adhéré au dossier pour la reconnaissance au titre du PCI France. Cela a permis de rappeler que seules les confréries qui seront sur la liste transmise lors du dépôt du dossier auront le Droit d'utiliser le Logo Unesco.

Bien entendu nous avons une liste indépendante pour toutes les confréries étrangères.

8. Le PCI France. Condition d'utilisation du Logo du PCI France

Bruno a reçu au nom de l'Ambassade la notification officielle de notre inscription au titre du PCI France. Le ministère, sur la base de la liste jointe au dossier adressera une information à chacune des confréries pour l'utilisation du Logo. Cependant Alain peut déjà vous informer du fonctionnement et de l'application du logo pour vos courriers, entre autres choses.

9. Election complémentaire au CA

Sur proposition de Béatrice et suite à sa demande, le CA propose de coopter jusqu'à la prochaine AG notre ami de la Noix de Nailhac, en remplacement de Patrick Brun qui souhaite lever le pied au regard de ses nombreuses activités.

Proposition adoptée à l'Unanimité.

Michel Jouffre Noix de Nailhac

06 82 26 56 88 michel-jouffre@orange.fr

A été élu à l'unanimité par le CA ce jour.

Photo et commentaires de Brigitte

<https://myalbum.com/album/wq7cAnHfoHh6/?invite=aa436571-4d91-474d-af78-70f684536e35>



Manolo Alcayaga Goikoetxea
0033 (0)6 86 23 58 51
manoloalcayaga@hotmail.com



Bruno Carnez
0033 (0)6 86 00 46 69
bruno.carnez@wanadoo.fr

Annexe 1

Dispositions statutaires à prendre pour être reconnu d'intérêt général.
Exemple de l'Ambassade des Confrérie de Nouvelle Aquitaine.

Article 1 - Dénomination

Cette association est une fédération de confréries, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août de la même année, **œuvre d'intérêt général, selon l'article 200 du code des Impôts, fondée à l'adoption des présents statuts**. Sa dénomination reste inchangée depuis la modification apportée le 8 août 2017 à la Préfecture de Charente-Maritime identifiée **R.N.A. W641001620** et portant le n° de parution au J.O. : 20170036 publiée 9 septembre 2017.

Article 3 - Objet et Buts

C'est une association à but non lucratif

L'association déclarée d'intérêt général est à but non lucratif

- **Sa gestion est désintéressée**
- **L'association ne peut pas fonctionner en cercle restreint**
- **Elle est affiliée à l'Ambassade des Confréries de Nouvelle Aquitaine membres de la Fédération des Confréries des Régions de France (FCRF) Totalement neutre sur les plans politiques et religieux.**
- Elle a pour but principaux : etc...

Que dit la loi sur l'intérêt général ?

Association reconnue d'intérêt général : définition et avantages

Un organisme d'intérêt général peut délivrer des reçus fiscaux à ses donateurs et membres afin qu'ils puissent bénéficier d'une réduction d'impôt.

Une association d'intérêt général est, en droit fiscal français, un organisme qui peut, au vu des critères de l'administration fiscale, émettre des reçus fiscaux au bénéfice de ses donateurs.

Les associations concernées par ce statut présentent un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, la défense de l'environnement naturel.

Les conditions requises pour cette reconnaissance sont :

- **une activité non lucrative ;**
- **une gestion désintéressée ;**
- **un cercle étendu de bénéficiaires.**

Ces conditions sont fixées par le code général des impôts (CGI) et commentées par le Bulletin officiel des finances publiques-Impôts (Bofip-Impôts) :

- Pour les dons faits par les particuliers, consulter l'[article 200](#) du CGI et l'instruction [BOI-IR-RICI-250-10-10](#)
- Pour les dons effectués par les entreprises, consulter l'[article 238 bis](#) du CGI et l'instruction [BOI-BIC-RICI-20-30-10-10](#)

Annexe 2



Fédération des Confréries des Régions de France



Mme Anne Laure DESCOMBIN
Présidente Agora
14 Rue Charles V
75004 PARIS

Michel DEVOT
Siege Administratif
Président

4 rue des Edelweiss
77111 SOLERS

22 avril 2024

DOCUMENT CADRE POUR REUNION DU 8 NOVEMBRE

Points soumis à la réunion du 8 novembre

Veuillez trouver en rouge les commentaires du CA de l'Ambassade de Nouvelle Aquitaine concernant le projet d'ordre du jour du CA de la FCRF du 8 novembre 2023

FONCTIONNEMENT

- Comptes :

- **Cotisations 2024** : Ils nous semblent qu'une augmentation dans la période de crise et d'inflation que nous vivons, serai préjudiciable. Nous pencherions plus pour une augmentation du nombre de nos affiliés, et si possible d'une aide financière de l'État dans le cadre d'un partenariat.

- **Assurances**. Il existe des « accords » avec des mutuelle d'assurance notamment la MACIF qui a un produit spécifique pour les confréries « cousine germaine » des Comités d'Établissements ou Comité sociale Économique d'Établissement.

Un accord existe entre le Macif et l'Ambassade de Nouvelle Aquitaine, il faudrait le revisiter et en faire, si c'est intéressant un accord national.

ACTIONS

DIPLOME JEUNES « PREMIERE EXPERIENCE »

MISE EN ROUTE 15 JANVIER 2024

- 1/ Aspect du diplôme
- 2/ Cérémonie de remise (Régions)
- 3/ Âges
- 4/ Que fait le jeune ?
- 5/ Plan accompagnement des Confréries

Ce point mérite clarification, quand on parle diplôme, qu'est qu'on met derrière, qu'elle valeur a-t'il ?

Est-ce une formation diplômante ?

Un parrainage de jeunes ?

Qui, quoi, comment et que se passera-t-il au bout ?

Voir en annexe une expérience à ce sujet

WEBTV DES CONFRERIES ET ROUTES DES TERROIRS

DEMARRAGE AU PLUS TARD 1 MARS

Budget 3 000,00 € votée le 22 Avril 2023.

Mises en place préparatoires faite par Nadine de Lhopital.

Association mes terroirs, assemblée générale du 28 Oct. Compte rendu par Présidente(président)

Principe

WebTV basée sur audience croisée entre confréries et professionnels.

Lancement en premier du portail Confréries actualités.

Les jeunes de Première Expérience pourrait faire les films des activités des confréries où ils adhèrent.

Ensuite, réalisation par région d'un film professionnel sur les points clefs de leurs terroirs et lieux à voir, produits, confréries, etc. (Film qui pourra ensuite être loué aux médias tv).

Financement par Subventions régionales et par les régions.

Enfin ajout de partenaires dits professionnels, qui auraient leurs publications, dans les conditions qui seront définies avec ces partenaires et la direction WebTV.

HARMONISATION DES SITES

OPERATIONNEL SUR PREMIER SEMESTRE 2024

Activité Benoit PAUTRAT

Objectifs :

Attribuer à chaque groupement régional un site ou une rubrique dans site national ?

Harmoniser des pages chapitres et confréries avec lien au site national.

Dans le cas de sites attribués, ils seront gérés, abonnements annuels et mises à jour à jour des données par les groupements.

Maintien du fournisseur Gandi qui propose tous les outils WordPress et thèmes.

Dépense faible possible :

Gandi permet de créer tous les domaines pour moins de 30,00 € par an, et joindre les thèmes et sites Wordpress facilement (Cout annuel autour de 120,00 €).

Choix design thème et site type standard à remettre aux groupements dépourvus ou mal équipés.

L'ancien site national gardera une page d'accueil pour rediriger un certain temps vers le nouveau portail au nom de « fédération-confreries-régions-france ».

Quid du fichier national des confréries ?

A minima une harmonisation des fichiers régionaux afin qu'on puisse échanger. Toutefois au-delà des fichiers régionaux compatibles, le national doit avoir l'ensemble des fichiers, avec des règles d'utilisation précises et collectives, afin qu'en cas de défaillance d'une région ou d'un problème suffisamment important qui concerne les confréries nous ayons une possibilité de réaction hyper rapide.

Une fédération sans les contacts de toutes ses confréries se trouverait en débilite organisationnelle.

FETE NATIONALE

OBJECTIF PREMIERE EN 2025

Un rendez-vous national, dans chaque région, en même temps, remarquable des médias.

On va se heurter sur les égoïsmes locaux y compris légitimes de chapitres qui vont coïncider avec cette journée, sauf à instaurer la journée nationale des confréries oenogastronomiques de l'art de vivre et des traditions et d'imposer une date. Mais dur dur.

Ou alors laisser à chaque région le choix d'une date dans une période donnée, pour aller progressivement vers une harmonisation.

Principe, **Maulin** chaque région organise une cérémonie avec des élus, dans un lieu important, de son choix, officiel si possible et faire suivre par un dîner de gastronomie locale.

Présence des Grands maitres ou selon les choix régionaux.

(Je ne crois pas aux confréries qui seraient toutes organisatrices chez elle. Ce qui n'a pas marché ne doit pas être refait).

Date et jour à convenir acceptable de tous pour action commune en 2025.

DEFISCALISATION PARCOURS

MISE EN PLACE SUIVANT SERVICES FISCAUX

- La FCRF doit régler plusieurs choses avec le ministère, si possible. Le poids que nous représentons doit aussi aider les négociateurs.
 1. Une règle simple et fiable entre l'administration et la FCRF.
 2. Une règle spécifique au monde des confréries, qui ne laisse pas d'espace au pouvoir discrétionnaire de certains responsables régionaux ou locaux de l'administration des impôts.
 3. Une possibilité aussi de défiscalisation notamment d'entreprise mécènes en faveur du monde confrérique, comme cela existe pour le sport.
 4. Une prise en charge, des plus démunis de nos membres qui ne sont pas imposables et qui devraient avoir un remboursement équivalent de la part des sommes qu'ils ont engagés, comme s'ils avaient payé trop d'impôt. Autrement c'est une discrimination envers les plus faibles.

Rappeler l'argument du groupe du mouvement confrérique français qu'on estime à plus de 1500 confréries (1).

À 10 membres en moyenne par confrérie cela représente 15 000 personnes ;

À 10 adoubés en moyenne par confrérie cela représente 15 000 personnes de plus ;

À 10 personnes en moyenne qui sont proches familialement, amicalement de nos confrères et adoubés (30 000 x 10 = 300 000 personnes).

Par cette règle de calcul simple et estimative on est à 330 000 personnes.

On peut dire qu'on pèse à minima 200 000 personnes et je pense que je suis sur une fourchette basse. Imaginez la tête des responsables de notre pays, nous sommes un groupe homogène qu'il ne faut pas négliger, à nous de le faire grandir et de montrer que c'est une matière vivante et utile.

Pour la FCRF

Demande aux services fiscaux de Dijon, sur possibilité de délivrer des attestations de dons pour couvrir avec contrôle, des frais, (ne pouvant être supportés par la trésorerie).

Chargé de mission pour cela : Michel MIERSMAN dossier en cours après dépôt fait.

Le Cerfa existe déjà et légalement nous pouvons en recevoir N° 11850 *03

Association reconnue d'intérêt général : définition et avantages

Un organisme d'intérêt général peut délivrer des reçus fiscaux à ses donateurs et membres afin qu'ils puissent bénéficier d'une réduction d'impôt.

Une association d'intérêt général est, en droit fiscal français, un organisme qui peut, au vu des critères de l'administration fiscale, émettre des reçus fiscaux au bénéfice de ses donateurs.

Les associations concernées par ce statut présentent un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, la défense de l'environnement naturel.

Les conditions requises pour cette reconnaissance sont :

- **une activité non lucrative ;**
- **une gestion désintéressée ;**
- **un cercle étendu de bénéficiaires.**

Ces conditions sont fixées par le code général des impôts (CGI) et commentées par le Bulletin officiel des finances publiques-Impôts (Bofip-Impôts) :

- Pour les dons faits par les particuliers, consulter l'[article 200](#) du CGI et l'instruction [BOI-IR-RICI-250-10-10](#)
- Pour les dons effectués par les entreprises, consulter l'[article 238 bis](#) du CGI et l'instruction [BOI-BIC-RICI-20-30-10-10](#)

Mais il me semble qu'une couche pour les confréries avec les services fiscaux sera nécessaire, car il reste toujours un flou artistique, qui laisse une sorte de pouvoir discrétionnaire au représentant l'administration fiscale.

POUR L'HARMONISATION NATIONALE DES CONFRERIES

Le président se charge des contacts et verra pour d'éventuels rendez-vous avec l'administration.

???? de quoi s'agit-il

POINT SUR VIG PARIS

Un compte rendu et débat sur le sujet, s'impose d'une manière apaisée, afin de repartir sur de bonnes bases.

UNESCO et CESER

Informations sur suivi en cours

Là aussi, il nous semble que pour l'Unesco Bruno devrait faire une note préalable d'étape.

Où on en est-on ? Qu'est ce qui avance ? Qu'est qui avance moins ? Où faut-il donner de l'impulsion.

Dans notre type de fonctionnement, de fédération s'appuyant sur des régions fortes, il ne s'agit pas de course à l'échalote, entre nous (d'être ou pas sur la photo).

Il s'agit d'efficacité avec des retombées pour toute la Fédération. Chaque membre de la fédération qui a en main un dossier doit le mener à bien en faisant des rapports d'étape au CA, qui a la légitimité pour réorienter le dossier ou l'aider à avancer. Où l'arrêter si nécessaire.

Le président est le chef d'orchestre.

Chaque membre chargé d'un dossier est responsable de son pupitre.

L'ensemble doit jouer en harmonie et faire de bons concerts.

Si le chef d'orchestre salut la foule, à la fin il fait lever tous les musiciens pour qu'ils saluent les auditeurs et recueillent les applaudissements mérités, car sans eux, il n'est rien. C'est ainsi que la musique est belle et que le résultat de notre travail collectif sera de haute volée.

PANIER DE FRANCE AUX JO

???

VOS PROJETS D'ACTION ET PROPOSITIONS selon vos réponses

Expériences en Nouvelle Aquitaine :

Dans la Confrérie des Amateurs de Sagarno de la Bidasoa, a eu lieu, une petite expérience avec les gosses du village, (1 000 habitants). Ils ont été invités à planter leur pommier, qu'ils vont suivre, espérons-le jusqu'à maturité et plus. Ce cycle correspond aussi à leur propre maturité. Il y a plusieurs symboles : le retour à la nature, son respect, connaître son fonctionnement, la production de pommes, la récolte et la fabrication du vin de pommes, du jus de pommes et autres produits dérivés. Mais aussi au-delà.

L'échange avec la confrérie, le travail bénévole et fraternel, l'utilité sociale et le partage.



BIRIATOU

Les jeunes pousses ont planté des pommiers à sagarno

Samedi 18 mars, une trentaine d'enfants ont reconstitué les gestes de leurs ancêtres à Biriato. Au lieu-dit Sagardi Zabai (village pommeraie) où tous les arbres fruitiers avaient disparu, ils ont planté les pommiers à sagarno sur un terrain communal route de Courlecou. « Nous espérons que ces premiers coups de pioche feront naître au fil des ans le futur Sagardi Berti. (nouvelle pommeraie) qui remplacera l'immense roncier laissé à l'abandon après les travaux de l'autoroute », commente Manolo Akayage, président de la confrérie des amateurs de sagarno de la Bidassoa. Il se réjouit de constater que les jeunes pousses du village, accompagnées de leurs parents, « ont ainsi redonné du sens à un terrain communal afin d'en faire une parcelle où l'on recommencera à produire des pommes à sagarno locales. C'est un clin d'œil à l'écologie et un soutien à l'économie locale ».

Manolo Akayage se désole car la production du sagarno au Pays Basque est déclinante et les pommes locales « Nous sommes obligés d'aller les chercher souvent à des centaines voire des milliers de kilomètres. » L'initiative collective de ces enfants, de leurs parents, de la commune de Biriato et de la confrérie des amateurs de sagarno de la Bidassoa est aussi très symbolique. « Le message est clair, nous sommes capables localement de produire nos plants, de les greffer avec des variétés locales et de les planter pour que demain, nous puissions relater notre sagarno comme nos grands-parents ».

Un bel héritage
Manolo Akayage cite le proverbe chinois « Si tu donnes un poisson à celui qui a faim, il mangera aujourd'hui, si tu lui apprends à pêcher, il mangera toute sa vie ». Et le président de la confrérie ajoute qu'il n'existe aucune barrière technique. « Il faut juste une pioche, un couteau à greffer et un peu de temps ».

La suite de cette aventure se verra le 6 mai prochain lors du 14e chapitre de la confrérie des amateurs de sagarno à Biriato. Ces enfants seront accueillis comme des « Bourgeois d'honneur de la confrérie (kofradia- ren ohorezko kimuak) ».

E. A.



La deuxième phase pour ces minots qui ont commencé en mars 2023, sera le ramassage des pommes de la récolte qui est en train, et tout le processus de production qui s'ensuit. 54 élèves de CP et CE avec leurs professeurs, sont venus assister à une pressée, aux explications sur le processus. Gouter du jus frais sur place. Venir dans la salle à manger de nos locaux déguster du jus de pommes pasteurisé de l'année dernière. Le lendemain 24 élèves de maternelles ont participé au même processus. Tout cela finira par une petite fête collective dans nos locaux, équivalente à la fin des vendanges, en fin octobre. Pour beaucoup c'est un premier contact physique avec nos locaux et avec une confrérie.

En parallèle, nous avons un document power point pour expliquer ce qu'est une confrérie et que fait la nôtre, adaptable à tous les publics.

En mars 2024 on commencera à nouveau le cycle de plantation de 30 pommiers avec la nouvelle classe de maternelle.

Ce cycle se déploiera sur 5 ans environ, c'est un processus lent et répétitif, mais nécessaire pour qu'une génération s'en imprègne totalement et que les gestes deviennent naturels, (naturel et habituel).

L'objectif final c'est que le village qui avait perdu pratiquement l'habitude alimentaire de produire familialement le vin de pomme annuel pour l'autoconsommation, devienne un village « modèle » où toutes les bonnes volontés se rassemblent pour soigner et suivre l'évolution de la pommeraie du village (le terrain de plantation est communal) assurent tous les travaux bénévolement pour fabriquer le précieux breuvage, qui sera vendu à chacun au prix décidé collectivement et qui permettra de financer l'activité et son avenir et de pérenniser la confrérie qui deviendra la famille naturelle et commune.

Revitalisation de vallée reculées du Pays Basque

Pareille expérience est en train de prendre forme, sur des aspects plus écoresponsables, économiques, de vallées reculées qui veulent éviter d'un côté le dépeuplement et de l'autre l'envahissement des bobos en manque de nature et qui : ne la connaissent pas ! Ne la respectent pas et encore moins la travaillent ! Ils viennent simplement la consommer (être tranquille, prendre l'air, marcher, partout même chez les autres). On pourrait faire un parallèle avec ***l'Indien dans la ville, « un urbain dans le village indien, dont il ne connaît pas les codes et la vie mais qui agit en paternaliste avisé de la grande ville ».***

La vallée des Aldudes AIBA - LA VALLÉE DES ALDUDES (vallee-aldudes.com) : Expérience lancée par Pierre Oteiza, le charcutier qui a fait ses gammes à Paris est revenu au fin fond du Pays Basque relancer la filière du porc basque qui avait pratiquement disparue. Tous les deux ans ils organisent la fête de la Vallée pour mettre en valeur tout leur potentiel.

Pastore lore [Association Pastore Lore - Ascain - Pays Basque \(association-pastore-lore.com\)](http://association-pastore-lore.com) Fête ses 20 ans et qui depuis Ascain et les villages environnants, aide le pastoralisme sur la montagne de la Rhune, qui permet d'avoir une montagne magnifique. Pourtant elle ne nourrit pas suffisamment ceux que pratiquent l'élevage du cheval pottok vivant en liberté toute l'année dans ces espaces. Les **Betisoak** : vaches et taureaux qui y vivent à l'état pratiquement sauvage et qui n'ont pas de statut réellement reconnu.

La brebis des fourrés, race locale rustique, très précieuse sur cette montagne difficile pour le bétail. Ce sont ces animaux et les bergères et bergers locaux qui réalisent ce que vous voyez sur toutes les cartes postales. C'est la pérennisation d'un certain art de vivre et une tradition ancestrale. Allez sur internet et cliquez sur montagne de la Rhune.

La vallée d'Hergarai au fin fond de la basse Navarre, à la frontière avec la Soule et la Navarre espagnole.
hergarai-bizi.fr <https://www.hergarai-bizi.fr>

Hergarai Bizi – Bienvenu dans la vallée d'Hergarai

C'est la porte d'entrée de la vallée d'Iraty. La plus grande hêtraie d'Europe. Ils relancent tout un travail sur l'économie locale autour de l'agriculture, l'élevage en estives et la valorisation du bois sur place. Le covoiturage, la mise en commun de moyens, de temps, de réflexions d'expériences

Plus de 50 ans, ces expériences montrent que le fameux slogan issu de mai 68 « vivre et travailler au pays », devient une réalité et une fierté pour les locaux ou nous avons tous notre place. Les jeunes construisent leur avenir sur place, avec l'aide des plus anciens.

Annexe 3

Lettre du chef de cabinet du Ministère de la Culture suite à l'intervention de la Présidence de la République, concernant notre dossier Unesco.



Le Chef de Cabinet

Référence à rappeler :
P3/2023/A/14089/LTO

Paris, le **02 OCT. 2023**

Monsieur,

Les services de la Présidence de la République ont fait part à Madame Rima Abdul Malak, ministre de la Culture, de votre demande d'audience afin d'échanger sur le projet de reconnaissance des confréries œnogastronomiques au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

La ministre a pris connaissance de votre correspondance avec attention. Elle m'a confié le soin de la transmettre aux services de la direction générale des patrimoines et de l'architecture, pour examen de ce projet. Ces derniers ne manqueront pas de vous tenir informé des suites réservées à votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Tristan FRIGO



Monsieur Bruno CARNEZ
Président du conseil d'administration
Ambassade des confréries de la Nouvelle-Aquitaine
Terroirs et goût
205, chemin des Tourbières
40465 PONTONX-SUR-L'ADOUR

Annexe 4

Nouveau CA suite à élection complémentaire du 20/10/2023

Alcayaga Goikoetxea	Manolo
Benoist	Alain
Boudou	Brigitte
Carnez	Bruno
Duporge	Joël
Fleurt	Denis
Izard	Jean Pierre
Jouffre	Michel
Hargous	André
Huger	Gérard
Marquine	Michèle
Maulin	Dorothée
Maulin	Jean Claude
Silvert	Raoul
Tiffon	Frank
Vaquier	Béatrice
Vives	Francis